MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS



Le 16 septembre 2021,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement* et l'urbanisme, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 565 186, situé au 131, rue Girard, concernant l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière qui aura pour effet de réduire à 2.06 mètres la distance avec la piscine existante.

Le règlement de zonage #401 prévoit à l'article 4.11 C-7, que la piscine doit être installée à un minimum de 3 mètres d'un mur de fondation d'un bâtiment principal.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 0.94 mètre.

La période de consultation publique aura lieu : Lundi le 4 octobre 2021 à 19h00

À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois Situé au 1218, route 133

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

MATHIEU SENÉCAL Inspecteur en urbanisme FREDY SERREYN Directeur général